



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° 65-2021-05-07-00002
fixant la liste des binômes de candidats
et de leurs remplaçants aux élections départementales 2021

Le préfet des Hautes-Pyrénées

Vu le code électoral,

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, Guyane et de Martinique;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Rodrigue FURCY préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Considérant le tirage au sort auquel il a été procédé à l'issue du dépôt des candidatures le mercredi 5 mai 2021;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

Article 1 : La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants est établie conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le tirage au sort effectué à la préfecture, à l'issue du délai de dépôt de candidatures, détermine l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage. Chaque binôme ne dispose que d'un seul emplacement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à M^{mes} et MM. les maires du département et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Fait à Tarbes, le 07/05/2021

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

Sibylle SAMOYVAULT